

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 22 juin 2011

Communauté hospitalière de territoire du Valenciennois : l'ARS NPdC lance la première CHT dans la région Nord – Pas-de-Calais (Denain, Le Quesnoy, Saint-Amand-les-Eaux et Valenciennes)

Approuvé par l'Agence régionale de santé Nord – Pas-de-Calais, la convention constitutive de la Communauté hospitalière de territoire (CHT) du Valenciennois a été officialisée, le mardi 21 juin 2011, en présence des représentants de l'ARS et des centres hospitaliers de Denain, Le Quesnoy, Saint-Amand-les-Eaux et Valenciennes. Pour la première fois dans la région, une CHT est constituée avec comme objectif une offre de soins de meilleure qualité et une prise en charge plus rapide et plus économique pour la population du Valenciennois.

« D'autres projets de CHT sont en préparation sur l'ensemble de la région. Ils s'inscriront dans le Schéma régional d'organisation des soins (SROS) en cours d'élaboration dans le cadre du PRS (Projet régional de santé) », précise Daniel Lenoir, Directeur général de l'ARS.

Une CHT pour l'ensemble du territoire du Valenciennois : 444 500 habitants concernés

Les centres hospitaliers de Denain, de Le Quesnoy, de Saint-Amand-les-Eaux et de Valenciennes coordonnent, au total, 3200 lits et travailleront conjointement sur trois projets.

1. **L'amélioration des flux de patients** notamment en favorisant la lisibilité de l'offre de soins, en renforçant les offres de proximité sur le territoire et en complétant les filières existantes.
exemple : la coordination des soins de suite dans la filière gériatrique et addictologique
2. **L'augmentation de la réactivité de l'offre de soins publique en cancérologie** au travers de la structuration de la prise en charge en chirurgie gynécologique oncologique et par la mise en place du centre de prise en charge coordonnée et rapide du Cancer impliquant l'ensemble des établissements publics du territoire.
exemple : l'activité de chirurgie gynécologique cancérologique sera désormais assurée par les médecins du Centre Hospitalier de Denain sur le site du Centre Hospitalier de Valenciennes
3. **La mutualisation en matière logistique des moyens** respectifs matériels et humains de chaque établissement dans un objectif d'économie d'échelle et de développement durable.
exemple : un éventuel groupement des achats

La CHT : une stratégie commune entre établissements publics de santé...

Une convention de communauté hospitalière (CHT) est conclue entre différents établissements publics de santé d'un même territoire géographique. Elle définit une stratégie commune et une gestion en commun de certaines fonctions et activités grâce à des délégations, des transferts de compétences entre les établissements ou la télémédecine. Définie pour une durée de cinq ans, la CHT peut être renouvelée, dans les mêmes conditions, après avis des Conseils de surveillance des établissements concernés.

...qui s'inscrit dans les orientations du Projet régional de santé (PRS)

La mise en place de cette CHT s'inscrit dans le cadre de mise en œuvre de la loi Hôpital patients santé territoires (HPST) qui favorise les coopérations entre établissements publics de santé d'un même territoire. A travers les CHT, cette loi renforce les possibilités et les modes de coopération, avec comme objectif, l'optimisation de l'accès aux soins de la population tout en réalisant des économies d'échelle.

Pour plus d'information, consultez le site institutionnel de l'ARS : www.ars.nordpasdecals.sante.fr.

Contact Presse : Béatrice Degrugillers – 03 62 72 86 10
Courriel : beatrice.degrugillers@ars.sante.fr